

Association :
Adresse :

Procès-verbal de l'assemblée générale du

Les membres de l'association (*nom*) se sont réunis en assemblée générale
Le (*date*) à (*heure*), dans *ses locaux* ou à (*adresse*).
Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents et représentés (*liste des participants en annexe*).

L'assemblée est présidée par (*nom*) en qualité de (*président en exercice de l'association, liquidateur, etc.*) et M. (*nom*) en est nommé secrétaire.

Indiquer si sont désignés des scrutateurs (en vue du comptage des votes et de l'établissement des procès-verbaux).

Conformément à l'article des statuts, plus de (*indiquer le quorum atteint, compter les pouvoirs et les votes par correspondance*) des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer (préciser : à titre ordinaire, extraordinaire).

Le président rappelle l'ordre du jour et dépose sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant (*le cas échéant, il indique les circonstances justifiant la convocation d'une assemblée générale extraordinaire*). Lecture est faite des différents rapports. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Ici on peut donner une synthèse des principaux échanges.

Plus personne ne demandant la parole, le président met au vote les différents points à l'ordre du jour :

- Première résolution :

L'assemblée approuve le rapport moral du bureau et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à la majorité de (*nombre*) voix.

- Deuxième résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à la majorité de (*nombre*) voix.

- Troisième résolution :

L'assemblée renouvelle le mandat de M. (*nom*) comme administrateur pour une durée de (*nombre*) ans. Cette résolution est adoptée à la majorité de (*nombre*) voix.

(Autant de résolutions que nécessaire.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à(heure).

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé (*citer les noms et le cas échéant les scrutateurs*). Il est signé par le président et le secrétaire de séance.